

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/2 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.2.49726

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

pose comme un État respecté grâce à son souverain, le Türkenlouis, qui a acquis un grand prestige grâce à ses victoires sur les Turcs.

Au XVIII^e siècle, les points forts sont la qualité de la culture baroque, la fondation d'une nouvelle capitale en 1715, Karlsruhe, qui atteint 26 000 habitants dès 1738 et surtout la réunion des deux margraviats en 1771, ce qui en fait un État de 1500 km² peuplé de 175 000 habitants. À cette époque l'historien strasbourgeois Jean-Daniel Schoepflin, dans son histoire de la dynastie des margraves (*Historia Zaringo-Badensis*), découvre celle des Zähringen, ce qui permet au margrave Karl Friedrich de prendre à son compte les titres détenus par ceux-ci, en particulier ceux de duc et de landgrave du Brisgau.

L'époque napoléonienne voit se former un véritable État badois lors des agrandissements territoriaux de 1803 (Recès d'Empire) et de 1806. La superficie est multipliée par dix (15 000 km²) et la population quintuple (900 000 habitants). Heidelberg et Mannheim, qui avait été fondée comme capitale de la Kurpfalz au début du XVII^e siècle, sont intégrées dans le Grand-duché de Bade. Le tracé des frontières est soumis à des hasards dans le nord-est, qualifié au XIX^e siècle de « Sibérie badoise » et le sud-est à proximité du lac de Constance. Le nouveau Grand-duché apparaît comme un puzzle hétérogène, dont les diverses acquisitions sont présentées brièvement, en particulier celles du Palatinat électoral et du Brisgau habsbourgeois. La dynastie a eu du mal à devenir populaire en raison aussi du profil peu adapté des souverains.

La nécessité de créer une administration uniforme et un sentiment d'identité se traduit par une œuvre législative importante due au juriste Brauer, sous la forme de treize édits d'organisation et d'un Landrecht publié en 1809. Ils associent une pensée étatique modérée, fondée sur des idées françaises diffusées par la Révolution, à des représentations d'un État princier patriarcal. Neuf années plus tard le Grand-Duché est le premier État allemand à promulguer une constitution (1818) et à constituer le premier Parlement d'Allemagne. Dans cette phase créatrice, il convient aussi d'évoquer l'union des églises protestantes du Grand-Duché (1821), la dotation des deux universités de Heidelberg et de Fribourg-en-Brisgau, la création d'un archevêché à Fribourg et d'un Polytechnikum à Karlsruhe.

L'auteur analyse avec justesse la genèse de la révolution de 1848 et des deux soulèvements. Il fournit les premiers résultats d'une enquête prosopographique portant sur 40 000 acteurs: il s'agit avant tout d'artisans, de paysans, d'instituteurs, d'aubergistes et de militaires, originaires surtout des régions marginales du Sud encore mal intégrées à l'État. Les deux conséquences majeures ont été une forte émigration vers les USA et l'alignement politique sur la Prusse jusqu'en 1918.

La dernière période 1871 à 1945 est présentée assez rapidement. L'auteur souligne la résistance à la montée du nazisme et le peu d'enthousiasme pour une nouvelle guerre en 1939. Le pays de Bade disparaît avec le référendum de 1951 et la création du Bade-Wurtemberg. Le livre s'achève par la présentation des survivances badoises à l'heure actuelle.

Le livre contient plusieurs cartes (celle de la page 35 place par erreur Erstein au nord de Strasbourg!), une bibliographie, deux index et plusieurs tableaux généalogiques de la dynastie.

Il s'agit d'un ouvrage d'excellente qualité centré sur la dimension politique, mais sans oublier l'environnement économique, social et culturel.

Bernard VOGLER, Strasbourg.

Institutionelle Macht. Genese – Verstetigung – Verlust, sous la dir. d'André BRODOCZ, Christoph Oliver MAYER, Rene PFEILSCHIFTER et Beatrix WEBER, Cologne, Weimar, Vienne (Böhlau) 2005, 500 p., ISBN 3-412-17205-7, EUR 64,90.

Depuis sa fondation en 1997, le thème du groupe de recherches 537 de l'Université technique de Dresde est « Institutionnalité et historicité ». Les 25 communications, précédées d'une introduction d'André BRODOCZ, à la fois résumé et synthèse, embrassent les

divers aspects de l'ordre institutionnel quel que soit le domaine envisagé, le politique, le religieux, le culturel, l'artistique ... D'où l'extrême variété des contributions qui chronologiquement entraîne le lecteur du gouvernement d'Auguste à la constitution de la RDA et dans la palette des disciplines, des conceptions architecturales de Gropius à la Cour suprême américaine en passant par la littérature médiévale anglaise, l'Académie française, les missions protestantes au XIX^e siècle ou la procédure de l'*impeachment* dans l'Angleterre du XVIII^e siècle ... Autant dire que le recenseur qui ne possède pas une compétence universelle, apprécie d'autant plus la vigoureuse introduction qui s'efforce de faire entrer ce matériau disparate dans une problématique partagée, au prix, nous semble-t-il, d'une formalisation qui peut tenir de l'esprit de système. Tout ordre institutionnalisé a un double visage: d'une part il fixe les conditions des actions humaines dans des situations sociales précises, de l'autre il exerce une contrainte légitime par des moyens spécifiques. Il n'est pas obligatoirement érigé en organisation, mais est le plus souvent influencé par elle; en revanche, une organisation ne fonctionne qu'en tant qu'ordre institutionnel. Tout ordre institutionnel se cristallise dans une idée directrice, représentée symboliquement, qui doit être divulguée, publiée, faire l'objet d'une reconnaissance par l'opinion publique. Il est condamné à prouver par lui-même sa validité. Les rapports complexes et changeants entre l'institutionnalisation et les divers aspects de la force sont l'objet de l'ouvrage; dans tout ordre institutionnel se manifestent la force des principes de l'ordre et celle des modalités de l'action et de son exécution. Un des critères qui sert de fil directeur dans l'appréciation des diverses contributions et de principe unificateur, est la distinction, à l'intérieur de tout ordre institutionnel, entre la forme transitive de la puissance qui se réfère aux préceptes et aux modalités de l'action et de l'exécution et s'exerce sur autrui, et la forme intransitive qui concerne l'idée directrice et ses représentations symboliques et n'agit qu'à l'intérieur de celles-ci. La puissance ou la force solidifiée, reconnue, est moins fréquente dans les organisations humaines que le processus d'affirmation et d'intériorisation, plus ou moins lent, plus ou moins aisé, entravé par des oppositions et des contestations. Il y a néanmoins des cas intéressants: les langues, fait social depuis Saussure, avec leur grammaire et leur dictionnaire, leurs règles codifiées, nécessaires et incontournables, sont le meilleur exemple d'un ordre institutionnel ayant une validité parfaite. Les systèmes de mesures (ici celui en vigueur dans le métier et le commerce de la brasserie à Dresde au XVIII^e siècle) peuvent être entendus comme des techniques d'imposition d'un ordre durable. Le plus souvent, le rapport entre l'ordre institutionnel et la force s'inscrit dans un cadre chronologique et (ou) évolutif selon que le premier est en phase de genèse, de consolidation, de déstabilisation ou de restauration.

Dans la première phase envisagée, l'affirmation/défense de la légitimité d'une puissance intransitive reconnue et la contestation manifeste de la force institutionnalisée purement transitive coexistent sans mener à l'échec. La construction de la cathédrale nationale de Washington au début du XX^e siècle à l'initiative de l'église épiscopaliennne, qui fut l'objet d'oppositions explicites, édifice dont la signification spirituelle fut largement débattue dans les media, affirme, en particulier par son iconographie, sa supraconfessionnalité et d'autre part la priorité du religieux sur le droit et la politique. L'empereur Auguste aurait pu s'imposer par une politique coercitive, par le caractère transitif de la force; il préféra l'usage des rituels et des symboles et le caractère intransitif de la persuasion et de l'approbation. Horace dans son premier *Sermon* suggère qu'Octave, comme Mécène, prit exemple sur le modèle de l'amitié républicaine, et qu'il ne fut pas un nouveau César mais un nouveau Scipion Émilien. Lors de son premier voyage en Italie (996), part du Saint Empire qui se laissait difficilement contrôler, l'empereur Othon III se fit couronner et, pour consolider les structures de son pouvoir et hâter la *renovatio imperii*, il fit des haltes en divers lieux qu'il occupa symboliquement, testant ainsi la reconnaissance de sa puissance intransitive qui permit à la puissance transitive de s'exercer. Quand la cour suprême des États-Unis en 1803 lors de l'affaire »Marbury versus Madison« affirma son droit de suspendre l'exécution d'une loi si elle

contredisait la constitution, elle posa un principe fondamental toujours valable de nos jours et dont la reconnaissance symbolise la puissance intransitive dans le système politique américain. Si une telle reconnaissance est contestée, la puissance intransitive perd tout crédit. L'exposition artistique de Dresde en 1946, à l'initiative de la KPD et de l'administration militaire soviétique fut largement incomprise et boudée par le public et l'opinion. Elle aurait dû consolider l'hégémonie de la KPD sur la culture bourgeoise. Mais l'autonomie artistique qui fut laissée aux organisateurs fit que le réalisme socialiste fut absent au profit des arts que le fascisme avait déclaré dégénérés. Ce fut un échec et l'exposition ne participa en rien à la stabilisation de la puissance de la KPD.

Les institutions disposent de moyens coercitifs pour remplir leurs fonctions instrumentales. Dans une entreprise, on peut menacer le récalcitrant de renvoi. Mais la force ne s'appuyant que sur des sanctions demeure précaire et ne motive guère les employés à agir pour le bien de l'entreprise. Au XIX^e siècle, les patrons commencèrent à s'assurer de leur personnel par des sanctions positives, des mesures sociales et aussi des jubilés d'usine où les vieux travailleurs étaient honorés et récompensés; les rapports de force transitifs entre la direction et les employés prenaient une tournure nouvelle. Des options semblables existaient déjà au Moyen Âge dans l'ordre de Cluny: l'abbé Pierre le Vénérable, appuyé par le pape, disposait de toute la puissance transitive, donc de moyens de coercition; or il ne les utilisa pas et remplaça cette force précaire par la force durable de l'union reposant sur un ordre juridique à deux fondements: des règles écrites valables en tout lieu, des règles décidées de façon consensuelle. Quittons le domaine de la puissance politique pour celui de la littérature où nous observons la transcription d'une force transitive en intransitive. Les romans médiévaux anglais des XII^e et XIII^e siècles, »King Horn«, »Havelok«, »Guy of Warwick«, »Bevis of Hamtoun« ne font pas du joug normand une force transitive imposée aux Anglo-Saxons, mais la résurrection d'une puissance intransitive disparue: initialement les héros chantés dans ces textes étaient les possesseurs du sol anglais dont ils avaient été chassés; en 1066, ils n'avaient fait que récupérer leur héritage; les romans contestaient donc victorieusement que la souveraineté normande fût le fruit de la contrainte et de la violence. En architecture, Gropius et Mies van der Rohe illustrèrent la force d'une avant-garde institutionnalisée qui était bien moins l'aboutissement d'une évolution scientifique, technique et esthétique des XIX^e et XX^e siècles que l'affirmation d'un style qui, comme tout style, était provisoire. Le style moderne classique se consolida comme modèle interprétatif prépondérant tout en revendiquant son historicité. La science juridique allemande du XIX^e siècle se voulut un ordre institutionnalisé, essentiellement parce qu'avec l'aide du positivisme juridique qui séparait la valeur du droit de son histoire, elle aboutit à des propositions universelles et logiques dont le juge, sans puissance propre, n'était que l'orateur explicitant. L'État de droit allemand fut ainsi doté d'une puissance intransitive et la science juridique d'une autonomie durablement compatible avec le statu quo antidémocratique. L'Académie française fut fondée pour faire respecter les canons, elle avait donc une puissance transitive; mais chez les artistes et dans le public aucun accord n'existait sur les critères de qualité comme l'attestèrent les querelles du »Cid« ou d'»Alceste«. L'Académie ne s'accrocha pas à une représentation mesurée de la littérature, ce qui lui permit de s'ériger en juge à la demande des intéressés. Elle conservait l'apparence de l'autonomie vis-à-vis d'un pouvoir politique qui l'avait créée comme instrument de sa culture politique. Il n'est pas jusqu'au couple qui ne puisse faire l'objet d'une analyse en termes de pouvoirs; les rapports entre l'homme et la femme dans une relation d'égalité ne sont plus le résultat de la supériorité du premier et de l'infériorité de la seconde, mais le fruit de la confrontation des compétences, des capacités et des préférences individuelles. Les rapports de force stables qui en résultent ne relèvent pas de la transitivité, mais expriment un ordre commun. Dans les institutions politiques, la question se pose différemment, car là, il y a obligation d'organiser la puissance transitive et d'assurer l'application des décisions qui lient la collectivité. On navigue alors entre deux dangers, d'une part la puis-

sance bien visible peut se figer en pure structure, de l'autre son occultation la prive de ses effets structurants; dans les deux cas, la puissance perd sa qualité de fondatrice et garante de l'ordre. Les parlements (exemples de l'Assemblée nationale française, de l'assemblée populaire de la RDA et du parlement européen) affirment exercer la puissance transitive dans la transparence et pour tous les citoyens également; cette prétention est souvent contredite dans la phase de l'élaboration de la décision et la transparence n'apparaît guère qu'au moment du scrutin. Le divin et la transcendance n'échappent pas à nos analystes. La toute puissance divine est constitutive de la religion. Dans le cas des missions protestantes d'assistance charitable du XIX^e siècle, son caractère transitif est remplacé par une force d'amour: celui qui s'abandonne à la puissance divine se met volontairement au service du tout puissant. La puissance divine peut donc s'affirmer sans pour autant apparaître comme une force transitive brisant les volontés individuelles.

La déstabilisation de la puissance passe souvent par un processus de visualisation qui prend la forme de la personnalisation du pouvoir dans son titulaire, ce dernier incarnant non seulement le pouvoir anonyme, mais aussi sa capacité à et la possibilité d'être changé. De cette manière la critique des rapports de force rend visible la puissance invisible des relations sociales, pour les transformer en rapports de force transitifs à confronter à un contre-pouvoir. C'est ainsi que l'éthique protestante du XIX^e siècle porta le déclin des mœurs sociales et religieuses au compte, selon les cas, des sociétés secrètes, de la noblesse privilégiée, des riches, des masses populaires, de la plèbe, des femmes émancipées ou des juifs. Dans l'Angleterre de Guillaume d'Orange et de la reine Anne, où whigs et tories s'affrontaient, la procédure d'*impeachment* contre des ministres qui n'agissaient pas pour le bien commun permit commodément de concentrer les critiques. Le domaine des beaux-arts fournit un autre exemple de visualisation forcée lorsque le Verein Berliner Künstler éclata à la fin du XIX^e siècle à la suite de la fermeture de l'exposition Munch qui ne répondait pas au goût de ses membres. Les opposants à la décision fondèrent une nouvelle association dissidente, la Sécession qui anticipa sur son exclusion du Verein en s'en retirant. Les mécanismes institutionnels de défense des valeurs et la contestation de leurs contingences peuvent se déstabiliser réciproquement. Les deux exemples concernent la RDA. Toute alternative à l'ordre socialiste était qualifiée de fasciste, l'antifascisme étant un élément structurant du régime. Mais ce slogan avait perdu toute force de persuasion, si bien que les structures de la souveraineté ne furent plus éprouvées comme les expressions symboliques d'une puissance intransitive unanimement reconnue, mais comme les instruments de la violence et de l'arbitraire. La constitution de la RDA proclamait la souveraineté populaire indivisible, principe absolu ayant même prééminence sur la loi fondamentale. La SED se servit de cela non pas pour modifier le texte de la constitution, jusqu'en 1968, mais pour rendre les réalités constitutionnelles conformes à son programme.

Comment lutter contre la perte de la puissance, sinon en maintenant la présence visible des éléments subsistants? Au début du XIV^e siècle, l'archevêque de Lyon, qui était aussi comte de la ville, perdit au profit du roi de France la seigneurie banale de la cité, hormis le droit de banvin, dont l'enjeu symbolique dépassait de beaucoup sa valeur économique, et que le prélat parvint à conserver, en dépit des nombreuses contestations sur la légitimité de cette puissance transitive, jusqu'en 1787. Une dernière illustration est fournie par la confrontation entre l'architecture allemande des années 20 et l'offensive de l'école américaine dont on voulut réduire le message à la construction en hauteur. Le gratte-ciel, symbole de la prospérité des États-Unis, ne pouvait cependant laisser indifférent les architectes allemands après le désastre de la Première Guerre mondiale et quoi qu'on en ait, c'était bien reconnaître en ce domaine la domination culturelle d'outre-atlantique.

On l'aura compris, toute force ou puissance institutionnalisée n'existe que dans la confrontation avec d'autres forces et le rapport n'est pas figé; il se modifie selon qu'on se trouve dans une phase de genèse, de stabilité ou de déclin, et chaque fois la dialectique sub-

tile de la défense et illustration et de la contestation remet en cause les équilibres, les symétries et les dissymétries des divers rapports. Toute force se consolide dans un ordre institutionnel et se stabilise à travers le mécanisme de l'affirmation et de la contestation pour autant que l'organisme soit sain et capable de réagir. En revanche si la puissance est déclinante, si elle ne s'appuie plus que sur des moyens de contrainte à défaut d'une adhésion à des représentations communes consensuelles, alors la contestation ne peut qu'accélérer la décadence et accentuer le péril. C'est à une leçon sur l'historicité et le caractère éphémère de toute puissance et de toute organisation ou institution que convie ce riche volume.

Claude MICHAUD, Orléans

Contrôler les agents du pouvoir. Actes du Colloque organisé par l'Équipe d'accueil »Histoire Comparée des Pouvoirs« (EA 3350) à l'Université de Marne-la-Vallée 30, 31 mai et 1^{er} juin 2002. Textes réunis par Laurent FELLER, Limoges (Pulim) 2005, 405 S., ISBN 2-84287-335-1, EUR 20,00.

Im Frühjahr 2002 veranstaltete der Sonderforschungsbereich Histoire Comparée des Pouvoirs an der Universität Marne-la-Vallée eine spannende Tagung über die Kontrolle der Amtsträger, bei der vornehmlich jüngere Historiker die Gelegenheit erhielten, sich und ihre Forschungsergebnisse vorzustellen. 23 der mehr als 30 damaligen Beiträge sind im Dezember 2004 in Buchform erschienen.

Nach wie vor wird die Geschichtsschreibung über den Staat durch zwei unterschiedliche Interpretations- und Darstellungsformen bestimmt: Die eine konzentriert sich auf die klaren normativen Grundlagen, die andere auf die chaotische Realität. Während man sich bei ersterer fragt, wieso überhaupt etwas schief gehen konnte, staunt man bei der zweiten, daß irgendetwas doch noch funktionierte. In das produktive Spannungsfeld zwischen beiden Extrempositionen zielte die o. g. Tagung, denn die Geschichte des Staates ist undenkbar ohne die Geschichte der Kontrolle, die er über seine Funktionäre ausübt. Sind es etwa erst seine Diener, die den Staat mit Leben erfüllen? Selbstlos sind sie jedenfalls nicht. Alte Probleme bleiben aktuell: Wie werden die Beamten am besten rekrutiert und ihr loyaler Einsatz für die Interessen des Staates garantiert? Wie kann die Bereicherung einzelner und ganzer sozialer Gruppen am öffentlichen Eigentum beschränkt werden? Welche Institutionen und Regeln sind notwendig, um den Staatsapparat selbst zu überwachen und wie funktionieren diese in Krisenzeiten?

Der Bogen, den die Autoren spannen, reicht vom ptolemäischen Ägypten und antiken Rom bis zum Algerienkrieg und ins Ungarn der 1960er Jahre. Es war daher nur vernünftig, wenn die Organisatoren die Beiträge in vier Gruppen einordneten: 1. Die Kontrolle der Finanzen, 2. Die Kontrolle der Verwaltung, 3. Das abweichende Verhalten von Funktionären und 4. Der Widerstand der Kontrollierten. Von besonderem Interesse für die Erforschung des Spätmittelalters, der frühen Neuzeit und des beginnenden 19. Jhs. dürfte folgende – zugegebenermaßen subjektive – Auswahl sein.

Xavier HÉLARY und Romain TELLIEZ analysieren die Kontrolle mittelalterlicher Amtsträger in Frankreich, während Vincent CHALLET über die Organisation der Selbstverteidigung durch die Kommunen des Languedoc im Hundertjährigen Krieg berichtet. Und schon befinden wir uns im 18. Jh.: Den Schwierigkeiten der französischen Finanzverwaltung widmen sich Mireille TOUZERY und Christine LAMARRE. Florent QUELLIER stellt die Kontrolle der dörflichen Flurhüter in der Île-de-France dar, und Jacques GÉLIS führt ein Beispiel für die sexuelle Disziplinierung der Priesterschaft im Bistum Sens vor. Ohne andere abwerten zu wollen, seien drei spezielle Beiträge hervorgehoben:

François PERNOT lotet die Handlungsspielräume des spanischen Gouverneurs der Freigrafschaft Burgund am Vorabend der französischen Eroberung aus. Nach dem ersten